



LIVRET DE FORMATION

INTERMÉDIAIRE EN ASSURANCE

Objectifs

Le livret de formation IAS permet :

- De répondre aux obligations de formation posées par la loi pour les Intermédiaires en Assurance.
- De répondre aux exigences de capacité professionnelle en vue d'une immatriculation auprès de l'ORIAS.

Tous nos programmes de formation reprennent l'intégralité des thèmes cités par le décret en vigueur.

Thématiques

- **Unité 1** : les savoirs généraux (les différentes catégories d'assurance, l'intermédiation en assurance, la lutte contre le blanchiment d'argent).
 - **Unité 2** : Les assurances de personnes (incapacité, invalidité, décès, dépendance, santé).
 - **Unité 3** : Les assurances de personnes : assurance-vie et capitalisation.
 - **Unité 4** : Les assurances de personnes : les contrats collectifs.
 - **Unité 5** : Les assurances de biens et de responsabilité.
- **Niveau I** : 5 unités obligatoires. ■ **Niveau II** : Unités 1 et 2 obligatoires et une troisième au choix parmi les unités 3 et 4

LIVRET NIVEAU I & NIVEAU II



Durée

150h à distance
sur 4 mois



120 livrets établis
depuis 2010



E-LEARNING & COACHING

Prérequis

- Cette formation s'adresse à tous ceux qui souhaitent démarrer une activité en assurance. Une connaissance générale du monde de l'assurance est souhaitable.

Statuts accessibles

- Mandataire d'assurance « à titre plénier » (Niveau II)
- Mandataire d'intermédiaire en assurance « à titre plénier » (Niveau II)
- Courtier ou Agent Général (Niveau I)

Financement de votre formation



Quel que soit votre profil et votre situation professionnelle, il existe des solutions pour vous aider à financer votre formation.

JurisCampus met à votre disposition une équipe d'experts qui vous accompagne dans vos démarches et vous aide à orienter au mieux vos demandes : profitez-en !

Contactez-nous

Nos équipes sont à votre disposition pour élaborer votre projet de formation.

05 62 88 28 43
contact@juriscampus.fr

